



Salle Polyvalente

Tarifs au 01/01/2024

PREMIER JOUR	PAR JOUR EN PLUS	WEEK-END	WEEK-END ÉTENDU	PAR HEURE
de 10h le matin à 9h le lendemain	hors week-end (1)	du sam. 10h au lun. 9h	du ven. 15h30 au lun. 9h	de 8h à 22h en semaine (2)

Salle Polyvalente avec sa cuisine et sa vaisselle					
association de Ploulec'h éligible (3)	43.55 €	21.78 €	65.33 €	—	31.50 €/h
autre usager de Ploulec'h (4)	70.97 €	35.49 €	106.46 €	—	31.50 €/h
usager extérieur (6)	225.26 €	112.63 €	337.88 €	—	31.50 €/h

Par exception aux tarifs ci-dessus, la location est gratuite pour...					
<ul style="list-style-type: none"> – une association de Ploulec'h (3) pour son assemblée générale ordinaire annuelle (avec un éventuel moment festif pour ses membres) – une manifestation organisée par l'école de Ploulec'h ou au profit exclusif de l'école de Ploulec'h – une réunion publique organisée par un parti politique, un candidat à une élection politique ou un élu dans le cadre de son mandat – une cérémonie funéraire lorsque le défunt était domicilié à Ploulec'h ou qu'il est inhumé ou que ses cendres sont déposées ou dispersées à Ploulec'h 					

Conditions financières					
taux d'acompte demandé à la signature d'un contrat de location	0 %	acompte systématiquement encaissé à la réservation			
caution « dégradation des locaux et des équipements »	250.00 €	provision pour les frais de remise en état, y compris le ménage			
caution « respect du voisinage »	500.00 €	non restituée en cas de défaillance dûment constatée			

Coûts de remise en état					
intervention d'un agent municipal	50.00 €/h				
autres coûts	prix réel				

- (1) tarif valable également du vendredi 15h30 au samedi 10h en complément d'une location le week-end attendant
- (2) Une réduction de 50 % est appliquée dès la première heure si 20 heures au moins sont réservées simultanément.
- (3) association éligible à la politique d'accompagnement de la vie associative locale (conformément aux critères figurant dans la délibération)
- (4) personne physique domiciliée à Ploulec'h / personne morale ayant un établissement à Ploulec'h ne répondant pas aux critères (3)
- (5) événement culturel ouvert au public organisé par un organisme à but non lucratif dont le siège social est sur le territoire de l'agglomération
- (6) personne physique non domiciliée à Ploulec'h / personne morale n'ayant pas d'établissement à Ploulec'h